

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 11 avril 2006 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2006
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité administratif tenue le 28 mars 2006
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2006
7. Correspondance
8. Appui aux MRC de Deux-Montagnes et Thérèse-De Blainville pour la reconnaissance de la compétence des CLD en matière de développement économique
9. Marathon de l'emploi de Lanaudière - 6^o édition
10. Rapport du Comité de transport
11. Commentaires sur la prestation de services en transport
12. Engagement de personnel - Comptage sur les circuits externes 19A et 25A et Profil de charge sur les circuits internes
13. Panneaux d'arrêt d'autobus - Publicité et impression de dépliants
14. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 21 mars 2006
15. Renouvellement des assurances générales
16. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2005
17. Nomination des vérificateurs pour l'année 2006

18. Nomination des conseillers juridiques
19. Examen et approbation des règlements de zonage n° 1001-004 et 1001-005 de la Ville de Terrebonne
20. Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-8 modifiant le schéma d'aménagement révisé
21. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec
22. Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec
23. Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
24. Adhésion au Conseil de la Culture de Lanaudière et nomination du représentant de la MRC Les Moulins
25. Projet Hexagone - Répertoire des ressources culturelles, artistiques et patrimoniales de Lanaudière
26. Adhésion de la MRC à Tourisme Lanaudière
27. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
28. Communauté métropolitaine de Montréal
29. Conférence régionale des élus de Lanaudière
30. Conseil régional de transport de Lanaudière
31. Rapport du Comité d'aménagement
32. Publicité «*Semaine nationale de l'action bénévole*»
33. Période de questions
34. Clôture de la séance

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

5778-04-06

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

5779-04-06

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

5780-04-06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2006

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2006 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

5781-04-06 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité administratif tenue le 28 mars 2006

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du Comité administratif tenue le 28 mars 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5782-04-06 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 019 841,30\$ pour le mois d'avril 2006 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-014 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 019 841,30\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5783-04-06 Liste des chèques émis au cours du mois de mars 2006

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2006 pour un montant de 1 193 322,55\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits - Mars 2006*»).

ADOPTÉ

5784-04-06 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance - Avril 2006*»).

ADOPTÉ

5785-04-06 Appui aux MRC de Deux-Montagnes et Thérèse-De Blainville pour la reconnaissance de la compétence des CLD en matière de développement économique

CONSIDÉRANT la résolution n° 2005-232 adoptée par la MRC de Deux-Montagnes et la résolution n° 06-039 adoptée par la MRC Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT la volonté manifeste du gouvernement du Québec de décentraliser les pouvoirs en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE la compétence des MRC et des CLD en matière de développement local a été à nouveau confirmée par le gouvernement du Québec avec l'entrée en vigueur du projet de loi 34 intitulé « *Loi sur le ministère du Développement économique et région et de la Recherche* » sanctionné le 18 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette loi et suivant l'entente intervenue avec le MDEIE, les MRC ont la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire et, qu'à cette fin, elles peuvent développer des partenariats afin d'offrir l'ensemble des services de première ligne nécessaires pour notamment assurer le dynamisme des entreprises et des entrepreneurs du milieu local;

CONSIDÉRANT QUE le CLD a été sensibilisé au fait que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a récemment conclu une entente avec la Fédération des Chambres de commerces du Québec pour que les chambres de commerces de quatre régions du Québec mobilisent, sensibilisent les gens d'affaires au défi de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes de l'entente, le MDEIE assumera 50% de l'enveloppe budgétaire pour la réalisation du mandat jusqu'à concurrence d'un maximum de 242 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le CLD juge cette entente comme une brèche à l'entente intervenue entre les MRC et le MDEIE concernant le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes gouvernementales dédiées au développement local et au soutien de l'entrepreneuriat ont été maintenues au même niveau depuis 1998 alors que les coûts pour la fourniture de services ont subi des hausses au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et les CLD sont imputables auprès du gouvernement du Québec en matière de développement et de soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE les CLD sont reconnus sur leur territoire et ont su adapter leurs services selon les attentes déterminées par les décideurs municipaux de même que les besoins exprimés par les entreprises et les entrepreneurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement de la compétence ou de la responsabilité en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat entre divers acteurs est susceptible de complexifier encore davantage la réalisation de projets d'affaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE par définition une chambre de commerce est une association de commerçants d'une région donnée exclusivement redevable et imputable envers ses membres cotisants;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la demande des MRC de Deux-Montagnes et Thérèse-De Blainville au gouvernement du Québec de respecter les responsabilités dévolues aux MRC en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat formellement inscrites au projet de loi 34.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la demande des MRC de Deux-Montagnes et Thérèse-De Blainville au gouvernement du Québec de plutôt investir dans la consolidation et le renforcement des structures existantes telles les CLD pour que ces dernières améliorent et renforcent la qualité du panier des services de première ligne développées pour animer l'ensemble des acteurs oeuvrant en développement économique et local et pour soutenir les entreprises et les entrepreneurs du milieu.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, monsieur Raymond Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et aux députés des comtés Masson et Terrebonne et aux MRC de Deux-Montagnes et Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉ

5786-04-06 Marathon de l'emploi de Lanaudière - 6^o édition

CONSIDÉRANT QUE les cinq Carrefour jeunesse-emploi de Lanaudière préparent la sixième édition du Marathon de l'emploi le 17 octobre 2006;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC accepte de contribuer au financement de l'édition 2006 du Marathon de l'emploi pour une somme de cinq cents dollars (500,00\$).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n^o 2006-015 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2190-341 «Administration - Publicité, information», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5787-04-06 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

5788-04-06 Engagement de personnel - Comptage sur les circuits externes 19A et 25A et Profil de charge sur les circuits internes

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un comptage sur les circuits externes 19A et 25A pour se valider avec les données fournies par l'AMT;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au profil de charge sur les circuits internes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de pointeurs pour procéder à un comptage sur les circuits externes au tarif horaire de onze dollars (11,00\$), les 7, 10, 11, 12 et 13 avril 2006 inclusivement.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de pointeurs, au tarif horaire de onze dollars (11,00\$) du 4 au 6 avril 2006 inclusivement, pour procéder au profil de charge sur les circuits internes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-016 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas quatre mille cinq cents dollars (4 500,00\$), poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5789-04-06 Panneaux d'arrêt d'autobus - Publicité et impression de dépliants

CONSIDÉRANT QUE l'installation des nouveaux panneaux d'arrêt d'autobus est presque terminée sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'ACIT a préparé un dépliant afin d'informer les usagers sur la façon d'utiliser les codes;

CONSIDÉRANT les prix soumis par les journaux La Revue et Le Trait d'Union pour une publicité de ½ page 4 couleurs et le coût estimé pour l'impression de 20 000 dépliants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir ½ page 4 couleurs dans les journaux La Revue et Le Trait d'Union pour un montant de 1 335\$, excluant les taxes applicables.

QUE le directeur général soit autorisé à faire imprimer vingt mille (20 000) exemplaires du dépliant afin d'informer les usagers sur la façon d'utiliser les codes sur les panneaux d'arrêt d'autobus pour un montant maximum de 2 300,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de crédit n° 2006-017 émis par le trésorier au montant de 3 635,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5790-04-06 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 21 mars 2006

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 21 mars 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5791-04-06 Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance commerciale et la police administrateur arrivent à échéance le 14 avril 2006;

CONSIDÉRANT la résolution # 5751-02-06 adoptée par le conseil retenant les services professionnels de Guy Turcot & associés pour la préparation du cahier de charges en prévision du renouvellement des assurances générales de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Beucage Mercedem et Lemieux Ryan;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Guy Turcot;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de Lemieux Ryan pour le renouvellement de la police d'assurance commerciale et la police administrateur pour un montant de vingt-trois mille cinq cent un dollars (23 501,00\$), excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général soit autorisé à donner suite à la recommandation de monsieur Guy Turcot concernant le coût de remplacement à neuf pour fins d'assurance des deux bâtiments appartenant à la MRC, au coût de 650,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de crédit n° 2005-018 émis par le trésorier pour une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cent cinquante-et-un dollars (24 151,00\$), excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-420 «Assurances».

ADOPTÉ

5792-04-06 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2005

Après étude par le conseil, il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005, tels que préparés par Evancic, Perrault, Robertson, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir à la ministre des Affaires municipales et des Régions le rapport financier 2005 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministère des Transports le rapport d'exploitation 2005 pour le transport en commun et le rapport TA-201 pour le transport adapté de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

5793-04-06 Nomination des vérificateurs pour l'année 2006

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la firme Evancic, Perrault, Robertson, représentée par monsieur Christian Pimparé, soit mandatée et autorisée à faire la vérification des comptes de la MRC Les

Moulins, assister le personnel de la MRC, préparer les états financiers, vérifier et approuver les rapports d'exploitation à présenter au ministère des Transports pour l'année 2006 pour un montant de 7 825,00\$, excluant les taxes applicables, tel que soumis dans la lettre signée par monsieur Christian Pimparé et datée du 4 avril 2006, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

5794-04-06 Nomination des conseillers juridiques

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par Deveau, Lavoie, Bourgeois, Lalande & associés dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC au montant de neuf mille dollars (9 000,00\$), excluant les taxes;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE la MRC des Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Lavoie, Bourgeois, Lalande et associés à titre de conseiller juridique pour la période du 1^{er} mai 2006 au 30 avril 2007, le tout conformément aux dispositions contenues dans la lettre du 4 avril 2006, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-019 émis par le secrétaire-trésorier au montant de neuf mille dollars (9 000,00\$), excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*».

ADOPTÉ

5795-04-06 Examen et approbation des règlements de zonage n^{os} 1001-004 et 1001-005 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage n^{os} 1001-004 et 1001-005;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage n^{os} 1001-004 et 1001-005 de la Ville de Terrebonne.

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

5796-04-06 Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-8 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-8 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de corriger des dispositions diverses*» en date du 29 mars 2006;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil d'adopter le document prévu par un renvoi à celui qui a été adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé «*Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-8 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» lequel fait partie intégrante de la résolution n° 5681-11-05 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins à la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2005, soit et est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des Villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

5797-04-06 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec les 3, 4 et 5 mai 2006 à Québec;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE madame Chantal Laliberté soit autorisée à assister au congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec les 3, 4 et 5 mai 2006 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédit n° 2006-020 émis par le trésorier au montant de trois cents dollars (300,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement du territoire - Congrès, colloques*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5798-04-06 Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec du 26 au 28 avril 2006 à Saint-Donat;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon et madame Mireille Ouimet soient et sont autorisés à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec les 26, 27

et 28 avril 2006 à Saint-Donat. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2006-021 émis par le trésorier au montant de cent quatre-vingts dollars (180,00\$) par inscription, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière et administrative*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5799-04-06 Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 3 au 6 juin 2006 à Rimouski;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE monsieur Réal Hévey, chargé de projet en sécurité incendie, soit autorisé à assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 3 au 6 juin 2006 à Rimouski. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédit nE 2006-022 émis par le trésorier au montant de deux cent cinquante-cinq dollars (255,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2220-312 «*Congrès, colloques - Sécurité publique*» soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5800-04-06 Adhésion au Conseil de la Culture de Lanaudière et nomination du représentant de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Josée Beaupré, représentante de la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière, se termine en juin 2006;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au Conseil de la culture de Lanaudière pour l'année 2006-2007.

QUE madame Marie-Josée Beaupré soit nommée pour représenter la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2006-023 émis par le trésorier au montant de cent vingt dollars (120,00\$) soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*».

ADOPTÉ

Projet Hexagone - Répertoire des ressources culturelles, artistiques et patrimoniales de Lanaudière

Mesdames Denise Cloutier et Marie-Josée Beaupré font le point dans ce dossier. Un communiqué doit être diffusé dans les journaux locaux et municipaux afin d'inviter les artistes à s'inscrire par téléphone ou par courriel.

5801-04-06 Adhésion des la MRC à Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'adhérer à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à Tourisme Lanaudière pour une période d'un (1) an au coût de deux cents dollars (200,00\$).

QUE mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Cloutier soient nommées pour représenter la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2006-024 émis par le trésorier au montant de deux cents dollars (200,00)\$ soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*».

ADOPTÉ

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Messieurs Frédéric Asselin et Donald Mailly, membres du Comité de sécurité incendie font le suivi de la rencontre tenue le 5 avril 2006.

Communauté métropolitaine de Montréal

Le directeur général dépose le bulletin «*Le Métropolitain*», édition mars 2006.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors de la rencontre du 16 mars 2006. Il rappelle les rencontres avec les MRC concernant le plan quinquennal de la CRÉ.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors des dernières rencontres du CRT.

Rapport du Comité d'aménagement

Les membres du Comité d'aménagement font rapport au conseil de leurs discussions.

Publicité «*Semaine nationale de l'action bénévole*»

CONSIDÉRANT QUE La Revue a souligné la Semaine de l'action bénévole dans son édition du 19 avril et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

5802-04-06

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à réserver un espace publicitaire de 1/2 de page, pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de 590\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2006-024 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 590,00\$, avant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - information*».

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 h 35. Un citoyen de Terrebonne, monsieur Robert Ménard, demande des informations supplémentaires sur la commandite accordée au Marathon de l'emploi et sur le projet l'Hexagone. Monsieur Jacques Landry, citoyen de Mascouche, s'informe des scénarios envisagés par le conseil pour la desserte du métro de Laval et commente l'implantation du train de l'est.

Mesdames Denise Cloutier, Denise Paquette et monsieur Donald Mailly quittent leur siège.

5803-04-06 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Richard Marcotte, préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier